TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Pôle Education, Université,
Culture, Sports et Transports

Musée des arts de la table / Abbaye de Belleperche

N° 2018 - 30

ARRETE PORTANT ACCEPTATION DE DON

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL de TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Vu la lettre d'intention de don de M. de CASSAGNE en date du 26 décembre 2017

ARRETE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne pour attribution au musée des Arts de la table par M. de CASSAGNE résidant 42 avenue Paul Doumer, 75116 Paris, constitué d'un pot à lait en porcelaine de Sèvres (1765), une tasse et sa soucoupe en porcelaine de Sèvres à décor fond beau bleu caillouté d'or (XVIII^{e} s.), d'un plateau en porcelaine de Sèvres (1765, peintre Niquet), et d'une assiette en faïence de Gien aux armes de Cassagne-Lockorst, pour affectation au musée à perpétuelle demeure, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée au donateur.

Fait à MONTAUBAN, le 08 - JANV. 2018 -

PREFECTURE
DE TARN-ET-GARONNE
- 8 JAN. 2018

Le Président,

Christian ASTRUC